Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP AEPE, veuillez visiter :
cours-cap-aepe.fr/annales-sujets-et-corriges

EP3 du CAP AEPE

Session 2024 • Code sujet : **Non indiqué** • Durée : **Non indiquée**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Accueil individuel de l'enfant à domicile (4 questions) **Page 3**

2. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 5**

Sujet officiel (PDF) : https://cours-cap-aepe.fr/assets/annales/cap-aepe/EP3 - Exercer son activité en accueil individuel/2024/CAP AEPE - EP3 - Exercer son activité en accueil individuel - Session 2024 - 1-Sujet.pdf

1. Accueil individuel de l’enfant à domicile

Cette fiche de révision présente des repères pour accompagner les enfants accueillis individuellement à domicile et organiser leur quotidien. Elle aborde l’aménagement et la sécurité, les rythmes, la relation avec les familles, les démarches professionnelles, les activités d’éveil et les partenariats.

Organisation et sécurité

Question 1. Réviser les principes d’aménagement des espaces d’accueil et d’adaptation de la journée aux besoins des enfants. Repérer les risques domestiques et les moyens de prévention et d’urgence mentionnés dans la fiche.

Aménager des espaces distincts pour le sommeil, les repas, les jeux et le change. Le mobilier doit être stable et adapté à l’âge, et le matériel facile d’accès. Organiser une journée souple mais structurée, en respectant les besoins et les routines de chaque enfant, notamment les repas, la sieste et les temps calmes.

Prévenir les accidents domestiques en sécurisant l’espace et en repérant les dangers liés aux produits, aux objets, aux coins et aux escaliers. En cas d’urgence, connaître les gestes de premiers secours, garder une trousse accessible et afficher visiblement les numéros d’urgence.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Des espaces adaptés et sécurisés, une journée organisée selon les besoins et les routines, et des moyens de prévention et d’urgence accessibles.

Familles et cadre professionnel

Question 2. Présenter les pratiques de communication avec les familles et les éléments administratifs et juridiques rappelés dans la fiche, notamment le contrat, l’agrément, l’assurance, le suivi PMI et le document unique de sécurité.

Accueillir les familles chaleureusement et pratiquer l’écoute active. Transmettre les informations par échange oral et dans un cahier de liaison. Le contrat d’accueil, clair et signé avec les parents, précise les modalités, notamment les horaires, les tarifs et les congés. Ces pratiques s’inscrivent dans le respect du cadre légal et des obligations professionnelles.

Élément	Repère de la fiche
Agrément	Obligatoire pour exercer chez soi ou en MAM
Assurance	Responsabilité civile professionnelle
Contrat	Établi avec les parents, il cadre les modalités
Suivi PMI	Contrôle, accompagnement et respect des normes
Document unique de sécurité	À réaliser et à tenir à jour

✓ RÉPONSE À RETENIR

Écoute et transmissions régulières, contrat signé, agrément, responsabilité civile professionnelle, suivi PMI et document unique de sécurité à jour.

Activités et accompagnement quotidien

Question 3. Réviser les moyens de favoriser l'éveil et le bien-être des enfants, en tenant compte de leurs besoins d'alimentation, de sommeil et de change, et des conditions indiquées pour les sorties.

Favoriser l'éveil avec des jeux sensoriels, des activités de motricité et des histoires, dans un accueil bien-traitant, chaleureux et stimulant. L'accompagnement quotidien s'adapte aux besoins propres à chaque enfant.

1. Respecter ses besoins alimentaires.
2. Suivre son rythme de sommeil et de sieste.
3. Prévoir les changes selon ses besoins.
4. Proposer des sorties au parc ou à la médiathèque seulement selon l'autorisation parentale.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Jeux sensoriels, motricité et histoires; respect de l'alimentation, du sommeil et du change; sorties selon l'autorisation parentale.

Partenariats et préparation

Question 4. Identifier les partenaires et réseaux cités, puis réviser les conseils de la fiche pour argumenter ses choix professionnels concernant les activités, la sécurité et le respect des rythmes.

Les partenaires et réseaux mentionnés sont les autres assistants maternels, les ateliers relais (RAM, LAEP) et les services de la PMI. Les échanges et la collaboration avec ces interlocuteurs s'inscrivent dans l'accompagnement professionnel.

Pour argumenter un choix, expliquer en quoi l'activité favorise l'éveil, la mesure retenue prévient les risques ou l'organisation respecte les rythmes de l'enfant. La fiche conseille aussi de connaître le cadre législatif, de préparer une journée équilibrée et de bien communiquer avec les parents.

✓ RÉPONSE À RETENIR

S'appuyer sur les assistants maternels, le RAM, le LAEP et la PMI; justifier ses choix par l'éveil, la sécurité et le respect des rythmes.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2024)

Bilan de l'épreuve : Cette fiche de révision sur l'EP3 du CAP AEPE ne précise ni session, ni durée, ni coefficient, ni code officiel. Elle porte sur l'accueil individuel à domicile : aménagement sécurisé, rythme quotidien, prévention, relation avec les familles, cadre administratif, éveil et partenariats. Elle invite à justifier des choix professionnels adaptés aux besoins des enfants.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Aménager des espaces sécurisés et adaptés à l'âge, avec des zones prévues pour le sommeil, les repas, les jeux et le change.
- Organiser un planning souple qui respecte les besoins individuels et les routines des enfants.
- La fiche rappelle l'importance d'un contrat avec les parents, d'une assurance professionnelle et du suivi par la PMI.
- Favoriser l'éveil par des activités adaptées et effectuer les sorties selon l'autorisation parentale.

Points de vigilance & attentes du jury

- Vérifier les risques domestiques, l'accès à la trousse de secours et l'affichage des numéros d'urgence.
- Tenir compte des besoins d'alimentation, de sommeil et de change pour organiser la journée.
- Transmettre les informations aux familles par échange oral ou cahier de liaison.
- Justifier les choix d'activités, de sécurité et de rythme en fonction des besoins des enfants.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment organiser une journée d'accueil équilibrée ?

Prévoir un planning souple autour des repas, de la sieste, des temps calmes et des activités. L'adapter aux besoins des enfants accueillis et respecter autant que possible leurs routines et leur rythme individuel.

Q : Quels éléments de sécurité faut-il vérifier à domicile ?

Sécuriser l'espace avec des barrières, des cache-prises et du mobilier stable. Prévenir les risques liés aux produits, objets, coins et escaliers, garder une trousse de secours accessible et afficher les numéros d'urgence.

Q : La fiche indique-t-elle la durée ou le barème de l'épreuve ?

Non. Ce document est une feuille de révision et ne donne ni durée, ni barème, ni coefficient. Il ne décrit pas les modalités d'une session précise : ces renseignements sont à vérifier dans le sujet officiel correspondant.

Q : Quels critères de notation du jury sont détaillés dans cette fiche ?

La fiche ne fournit pas de grille de notation ni de critères officiels détaillés. Elle conseille de connaître le cadre législatif, de communiquer avec les parents et de justifier ses choix professionnels concernant les activités, la sécurité et les rythmes.

Sujet officiel associé (PDF) : https://cours-cap-aepe.fr/assets/annales/cap-aepe/EP3 - Exercer son activité en accueil individuel/2024/CAP AEPE - EP3 - Exercer son activité en accueil individuel - Session 2024 - 1-Sujet.pdf
Ressources CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.